



Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)

Siège Social : 32-38 Avenue Jean Jaurès Dakar B.P. 3144 - Tél.: (+221) 33 849 66 00

Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC)

B.P. 746 Niamey NIGER Tel: (+227) 20 75 71 00 Email : eamacsec@asecna.org



# CONCOURS D'ENTREE A L'EAMAC SESSION DE 2025

**Cycle : Technicien**

**Dates du Concours : du 28 au 30 mai 2025**

**Durée de la formation : 9 mois**

## **1. Modalités d'inscription**

- Les inscriptions au Concours EAMAC, session de 2025, se feront en ligne du **10 au 28 mars 2025** sur le site **www.eamac.ne** à la rubrique « **Concours EAMAC 2025** » (bien lire les informations et consignes) ;
- Après une pré-validation par l'EAMAC, les candidats seront invités à déposer leur dossier **du 14 avril au 02 mai 2025** auprès du Comité Local du Concours pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile) ; L'affichage des listes définitives dans les Centres de Concours tiendra lieu de convocation.

## **2. Conditions d'inscription**

**Elève/Etudiant/Autre :**

- Être titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F ;
- Être âgé de moins de vingt-cinq (25) ans au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Agents de l'ASECNA Art.2 & 10 et professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie :**

- Être opérationnel dans un service technique de l'Agence : NA – IRE – MTO ;
- Être titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F ;
- Être âgé de moins de quarante-cinq (45) ans au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- Ancienneté : se conformer aux dispositions en vigueur de l'organisme boursier.

Un candidat ne peut postuler la même année au concours d'entrée et à l'admission sur titre. Le dossier de candidature en admission sur titre d'un candidat s'étant inscrit pour passer le concours d'entrée ne sera pas pris en compte.

### 3. Coefficients des matières, notes éliminatoires et programme de déroulement des épreuves :

Matières	Date	Durée	Horaires en GMT	Coeff.	Notes Eliminatoires
Français	28 mai 2025	4 heures	07 h – 11 h	3	< 05/20
Physique	28 mai 2025	3 heures	14 h – 17 h	4	< 05/20
Mathématiques	29 mai 2025	3 heures	07 h -10 h	4	< 05/20
Anglais	29 mai 2025	2 heures	14 h – 16 h	2	< 05/20
* Epreuves professionnelles	30 mai 2025	2 heures	07h – 09h	Bonus x 3	-

*\*Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, ils composeront dans leur spécialité de base.*

**4. Composition du dossier :** Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme exigé (L'EAMAC procédera à une vérification d'authenticité en cas d'admission);
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté. (*Pour les candidats encore en terminale : certificat d'inscription en terminale scientifique de l'année en cours ainsi que le(s) relevé(s) de notes de la classe de première*) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
- la fiche individuelle de renseignements remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Concours) ;
- pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant de l'ASECNA ou du Délégué aux AAN (conformément aux dispositions de la décision N°2019/001041/ASECNA/DGDD du 06 juin 2019) ;
- pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur tenant lieu d'engagement de prise en charge de la formation par l'employeur.

**Information aux candidats qui seront déclarés admis :** En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'EAMAC :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale.

**N.B. : Toute fausse information pourra faire l'objet de poursuites.**

- Période de dépôt des dossiers (uniquement pour les candidats déclarés autorisés) : **du 14 avril au 02 mai 2025** auprès du comité local du Concours de l'Etat de résidence (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile).
- Publication des résultats **fin juillet 2025**. L'EAMAC ne publie que les résultats des cycles pour lesquels les pays ont préalablement exprimé des besoins.
- L'inscription définitive des candidats « sous réserve d'obtention de leur diplôme » ne sera prononcée par l'EAMAC qu'après production d'une copie certifiée conforme de l'attestation de réussite au BAC